

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Accord-cadre pour la conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelles, marketing et commerciale pour les besoins du réseau CCI Hauts de France

Réf.marché : CCIR-COM-2026-34

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation et la production de vidéos promotionnelles et/ou institutionnelles destinées à optimiser et développer la visibilité du réseau CCI Hauts de France auprès de ses publics cibles.

1.2 Présentation de la CCI Hauts de France

La CCI en quelques mots

Servir les 170 000 entreprises des Hauts-de-France, contribuer à les faire naître, à les faire grandir, les accompagner dans toutes les étapes de leurs vies, de la création jusqu'à la transmission ; telle est la raison d'être de la **CCI Hauts-de-France**.

Les trois missions principales de la CCI Hauts-de-France s'articulent autour de **l'accompagnement des entreprises** (création/reprise et transmission, démarches et formalités, développement et compétitivité, transition écologique et énergétique, international, études), de la formation (Formations diplômantes ou certifiantes en formation initiale ou par l'alternance ; Formation continue pour salariés, dirigeants et demandeurs d'emploi), ainsi que de la **gestion et le développement de grandes infrastructures régionales** (ports, zones d'activité...).

La CCI Hauts-de-France s'est profondément transformée au cours des dernières années. Elle est aujourd'hui un établissement public unique à l'échelle régionale qui s'appuie sur deux principes majeurs :

- La proximité : 7 CCI⁽¹⁾ locales maillent le territoire des Hauts-de-France pour garantir partout un contact et une réponse de proximité à toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

⁽¹⁾ Aisne, Amiens-Picardie, Artois, Grand Hainaut, Grand Lille, Littoral Hauts-de-France, Oise.

- Une stratégie régionale : fondée sur la collégialité et l'association de tous les territoires, cette organisation permet de répondre avec plus d'ambition et d'efficacité aux enjeux de cette grande région.

Pour plus d'informations :

CCI Hauts-de-France : (hautsdefrance.cci.fr)

LAHO, le réseau formation de CCI Hauts-de-France : (hautsdefrance.cci.fr/solution/vous-former)

<https://laho-formation.fr/>

1.3 Allotissement

LOT N°1	Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Artois
LOT N°2	Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Grand Lille
LOT N°3	Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Grand Hainaut
LOT N°4	Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Littoral
LOT N°5	Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Amiens-Picardie
LOT N°6	Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Aisne
LOT N°7	Conception, réalisation et production de vidéos à vocation institutionnelle, promotionnelle, marketing et commerciale– Secteur Oise

1.4 Lieux d'exécution

Le ou les Titulaires des différents lots s'engagent à intervenir sur tous les sites et plus globalement sur d'autres lieux (non connus à l'avance) du périmètre géographique de chaque lot. Le périmètre de la CCI Hauts-de-France est jointe en annexe (annexe 1 au CCTP).

Concernant les sites, une liste (non exhaustive) est présentée ci-après :

- **Secteur Artois :**
 - Artois Expo (Saint-Laurent-Blangy)
 - CCI Artois (Arras, Lens, Béthune)
 - Laho Artois Douaisis (Lens, Arras, Béthune)
 - Euralogistic (Henin-Beaumont)
- **Secteur Grand Lille :**
 - CCI de région Hauts de France (Lille)
 - CCI Grand Lille (Lille, Douai, Hazebrouck, Saint Omer)
 - Laho Artois Douaisis (Douai)
 - Laho Métropole Lilloise (Roubaix)
 - EGC Lille
- **Secteur Grand Hainaut :**

- CCI Grand Hainaut (Valenciennes)
- Serre Numérique (Valenciennes)
- Laho Grand Hainaut (Aulnoy lez Valenciennes)

- **Secteur Littoral :**
 - CCI Littoral HDF (Calais, Dunkerque, Boulogne sur Mer, Abbeville/Oust Marest)
 - Laho Littoral Audomarois (Boulogne-sur-Mer ; Calais ; Dunkerque ; Leulinghem ; Saint-Omer)

- **Secteur Amiens-Picardie :**
 - CCI Amiens-Picardie (Amiens, Péronne)
 - Quai de l'innovation (Amiens)

- **Secteur Aisne :**
 - CCI Aisne (St Quentin, Vervins, Laon, Soissons, Château Thierry)
 - Laho Aisne (Laon, Saint-Quentin)

- **Secteur Oise :**
 - CCI Oise (Beauvais)
 - Laho Oise (Beauvais, Compiègne, Monchy-St-Eloi, Nogent-sur-Oise)

ARTICLE 2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

2.1 Objectifs

- Promotion des actions et initiatives de la CCI Hauts-de-France, d'une CCI locale, d'un établissement de formation (LAHO Formation) ou d'un équipement géré.
- Développement de la notoriété de la marque CCI et LAHO Formation

2.2 Cibles

En fonction de la thématique, les vidéos viseront à toucher les entreprises, les porteurs de projets, les jeunes, les acteurs du territoire, les partenaires...

2.3 Format

Création de capsules vidéo diffusées principalement sur les Réseaux sociaux ou dans le cadre d'évènements.

- Durée : 45 secondes à 1 minute 30 (focus produit, face caméra...)

- Durée : 2 à 4 min (présentation d'un produit, reportage en entreprise avec interview...)
- Durée : 4 à 6 min (présentation d'un territoire, d'un équipement...)

Les vidéos devront respecter les éléments suivants :

- Résolution (Full HD, 4K)
- Format : MP4
- Codec : H264, H265 ou ProRes

Les vidéos seront principalement livrées en résolution full HD, au format MP4 (conteneur), encodés en codec H.264 ou H.265, garantissant un équilibre entre qualité d'image, compression et compatibilité avec les supports numériques (web, réseaux sociaux, projection).

2.4 Prestations à réaliser

A. Prestations de production audiovisuelle

Les prestations objet du présent marché peuvent couvrir différents types de productions audiovisuelles, notamment :

- **le motion design**, consistant en la conception et la réalisation de contenus animés à partir d'éléments graphiques, typographiques, illustratifs ou visuels, avec ou sans intégration de prises de vues réelles ;
- **la captation et la réalisation vidéo**, consistant en la production de contenus audiovisuels à partir de prises de vues et de prises de son réalisées dans des conditions réelles, sur site ou en studio.

Les prestations peuvent notamment comprendre la préparation et la réalisation des tournages, la captation de l'image et du son, la réalisation, le montage, l'habillage graphique, l'animation, le motion design, l'étalonnage, le mixage et la livraison des fichiers dans les formats attendus par la CCI Hauts-de-France.

B. Prises de vues aériennes par drone

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le titulaire peut être amené à réaliser des prises de vues aériennes au moyen de drones.

Le titulaire s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'exploitation des aéronefs sans équipage à bord (drones), notamment la réglementation européenne et les dispositions nationales applicables.

Il lui appartient d'obtenir, préalablement à toute opération, l'ensemble des autorisations, déclarations et accords nécessaires à la réalisation des prises de vues aériennes, notamment les autorisations administratives, préfectorales, de vol et, le cas échéant, de tournage.

Le titulaire garantit disposer des compétences, qualifications, attestations et assurances nécessaires à la réalisation de ces prestations, notamment d'une assurance de responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité.

Il garantit également le respect des dispositions applicables en matière de droit à l'image et de protection des données à caractère personnel.

Le titulaire est seul responsable de l'obtention et du maintien de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation des prestations réalisées au moyen de drones.

À ce titre, le titulaire garantit notamment :

- que le télépilote dispose des qualifications, attestations et compétences requises pour réaliser la prestation ;
- que le drone et les équipements utilisés sont conformes aux exigences réglementaires applicables ;
- que les dispositifs de sécurité et d'identification requis sont mis en place ;
- que les opérations sont réalisées dans le respect des règles de sécurité applicables.

C. Transmission des fichiers sources

À la demande de la CCI Hauts-de-France, le titulaire peut être tenu de transmettre les fichiers sources nécessaires à la réutilisation ou à la modification des productions réalisées dans le cadre du marché.

Ces fichiers peuvent notamment comprendre :

- les **rushes**, c'est-à-dire les fichiers originaux issus des prises de vues et des prises de son ;
- les **fichiers de montage**, permettant, lorsque cela est techniquement possible, la reprise ou la modification du projet ;
- les **éléments graphiques et d'habillage** utilisés pour la réalisation de la production ;
- les éventuels fichiers sources des animations et éléments de motion design.

Les modalités de transmission et les formats des fichiers concernés sont définis avec la CCI Hauts-de-France en fonction des besoins de la prestation.

2.5 Attentes

Pour la réalisation des vidéos, il est attendu :

- Des concepts (réalisation et rédactionnels) innovants et engageants notamment sur les réseaux sociaux.
- La vidéo doit être dynamique, rythmée, voire proposer un ton décalé.
- Le ton : chaleureux, sincère pour briser la barrière institutionnelle et retranscrire de l'émotion.
- La vidéo doit visuellement permettre d'identifier la CCI (éléments graphiques et marque CCI).
- L'intégration de musiques, voix off, sous-titres et incrustations textes, effets spéciaux... pour habiller la vidéo sont à prévoir.

D'une manière générale, le titulaire d'un lot est amené à accompagner la CCIR ou l'établissement concerné dans le choix des messages prioritaires qu'elle souhaite véhiculer sous forme de mots-clés. Le rendu doit être impactant.

Pour ce faire, le titulaire devra :

- Elaborer une trame préparatoire permettant de structurer le contenu et l'articulation des messages,
- Elaborer d'un storyboard (scénario visuel et textuel) permettant de visualiser les étapes clés de la future vidéo,

- Faire une réalisation graphique animée de l'ensemble de la vidéo dans le respect de la charte graphique
- Livrer des fichiers vidéo, droits cédés après échange et validation par la direction de la communication.

2.6 Validation des étapes

Il est précisé que le coût des réunions de travail ou de présentation aux instances de suivi de la communication devra être intégré pour chaque prestation proposée.

Validation des étapes

Le coût des réunions de travail et des réunions de présentation aux instances de suivi de la communication est inclus dans le prix de chaque prestation.

Pour chaque prestation, le titulaire soumet à la validation de la CCI Hauts-de-France les différentes étapes de réalisation avant de poursuivre la phase suivante.

Selon la nature de la prestation, le processus de validation peut notamment comprendre :

- la validation du concept et du scénario ;
- la validation du storyboard ou du plan de tournage ;
- la validation d'une version intermédiaire (montage brut) ;
- la validation de la version finale.

Chaque étape fait l'objet d'une validation expresse de la CCI Hauts-de-France avant la poursuite de la prestation. Les ajustements demandés par la CCI Hauts-de-France sont intégrés par le titulaire dans les conditions prévues au marché.

La validation finale de la prestation déclenche la livraison des fichiers définitifs en haute définition ainsi que la cession des droits prévue au marché.

La validation finale déclenchera la fourniture et cession des droits du document ainsi que les fichiers haute définition.

2.7 SAV/versions incluses

Le titulaire est tenu de prévoir pour chaque production de vidéo, 2 allers/retours pour les éventuelles modifications à prévoir. Toute modification supplémentaire pourra faire l'objet d'un devis si la modification émane de la CCI Hauts-de-France qui ne relève pas d'une non-conformité de la vidéo par rapport au marché subséquent. Si la CCI souhaite une modification qui ne faisait pas partie de la demande initiale du marché subséquent, cela pourra faire l'objet d'un devis complémentaire sur demande du titulaire.

2.8 Délais de réalisation et livraison

- Format inférieur à 4 min : vous disposerez d'un délai de 1 à 2 semaines entre la date de tournage et la livraison au service Communication.

- Format compris entre 4 et 6 min : vous disposerez d'un délai de 2 à 3 semaines entre la date de tournage et la livraison au service Communication.

2.9 Gestion des autorisations de droit à l'image

Le titulaire veille à ce que les personnes apparaissant de manière identifiable dans les vidéos réalisées dans le cadre du marché soient informées des finalités du tournage et de diffusion des contenus.

Le titulaire assiste le pouvoir adjudicateur dans la collecte des autorisations de droit à l'image lorsque celles-ci sont nécessaires.

Les modèles d'autorisation utilisés devront être soumis à la validation du pouvoir adjudicateur préalablement à leur utilisation.

L'ensemble des autorisations recueillies devra être transmis au pouvoir adjudicateur au plus tard dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la fin du tournage concerné.

Aucune diffusion d'images de personnes identifiables ne pourra intervenir sans que les formalités préalables requises par la réglementation applicable aient été accomplies.

En cas de retrait d'autorisation ou de contestation portant sur l'utilisation de l'image d'une personne filmée, le titulaire en informe le pouvoir adjudicateur dans un délai maximal de deux (2) jours ouvrés à compter de sa connaissance de la demande.

2.10 Conservation des supports audiovisuels

Le titulaire assure la conservation sécurisée des rushes, prises de vues, enregistrements sonores et fichiers de travail pendant toute la durée nécessaire à l'exécution des prestations.

Sauf demande contraire du pouvoir adjudicateur, l'intégralité des rushes et éléments sources est remise à la CCI HDF dans un délai maximal de quinze (15) jours calendaires suivant la validation définitive de la vidéo concernée.

À l'expiration du marché ou à la demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire procède à la suppression définitive des copies conservées sur ses systèmes et atteste par écrit de cette suppression dans un délai maximal de trente (30) jours calendaires. La durée de conservation des données ne peut excéder celle strictement nécessaire à l'exécution des prestations confiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à tout moment la restitution ou la suppression de tout ou partie des données et supports détenus par le titulaire.

2.11 Stockage et hébergement

Les données, images, rushes et fichiers produits dans le cadre du marché doivent être stockés sur des supports sécurisés garantissant un niveau de protection adapté aux risques.

Le titulaire informe le pouvoir adjudicateur, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la notification du marché, du lieu d'hébergement des données et de tout recours à un prestataire tiers pour leur stockage.

Toute modification relative à l'hébergement ou à la localisation des données devra être portée à la connaissance du pouvoir adjudicateur au moins quinze (15) jours calendaires avant sa mise en œuvre.

Tout transfert de données hors de l'Union européenne est interdit sans autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur.

En cas d'incident de sécurité, de perte de données ou de violation de données à caractère personnel, le titulaire informe sans délai le pouvoir adjudicateur et au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures suivant sa détection.

2.12 Utilisation d'outils d'intelligence artificielle

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative pour la production d'images, de vidéos, de voix de synthèse ou d'avatars destinés à apparaître dans les livrables remis au pouvoir adjudicateur est soumise à l'accord préalable et écrit de ce dernier.

Le titulaire demeure seul responsable de la qualité, de la conformité, de l'exactitude et de la licéité des contenus remis au pouvoir adjudicateur, y compris lorsque ceux-ci ont été générés ou assistés par un système d'intelligence artificielle.

L'utilisation de solutions d'intelligence artificielle ne dispense pas le titulaire de ses obligations en matière de propriété intellectuelle, de protection des données à caractère personnel, de confidentialité, de respect du droit à l'image et de respect de la réglementation applicable.

Le titulaire s'engage à ne pas intégrer dans un système d'intelligence artificielle des données, documents, images, vidéos ou informations confidentielles appartenant au pouvoir adjudicateur sans son accord préalable et écrit. Le titulaire garantit que les contenus livrés ne portent pas atteinte aux droits de tiers et qu'ils peuvent être exploités librement par le pouvoir adjudicateur dans les conditions prévues au présent marché.

Il est interdit au titulaire de déposer dans des plateformes publiques d'intelligence artificielle des documents internes, données personnelles, images, vidéos ou informations sensibles relatifs aux activités du pouvoir adjudicateur. Toute utilisation d'une solution d'intelligence artificielle impliquant le traitement de données du pouvoir adjudicateur devra être expressément signalée à celui-ci avant sa mise en œuvre.